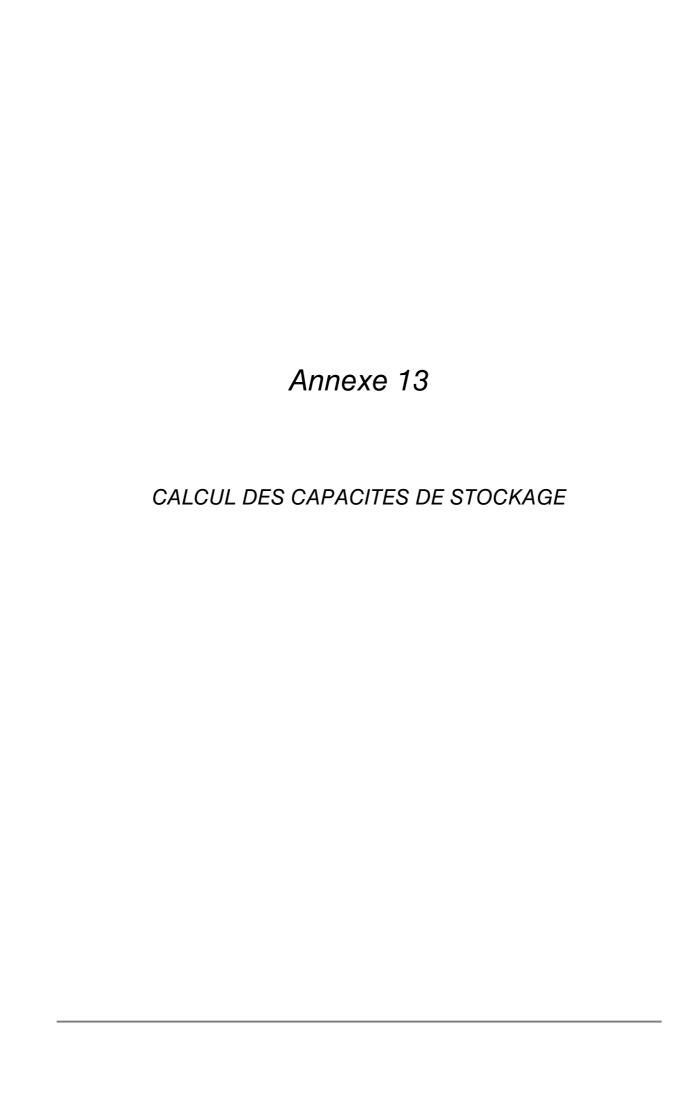


•





par : JOLLY Pascal

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station r	nétéo : Bo	ocage										Prise en compte du terr	ıps de p	résence	dans le calcul de	la capacité	réglementai	re.
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Mode d'alimentation	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de reférence et corrigée par animal	Répartition standard référence	Réparition sur l'aire de vie	Répartition tri ou égouttage	Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
FUM1 F 117 m² (ouv. avec 3 murs														oacité utile	forfaitaire	30.4 m²
	P3	Cases collect - litière acc - gestantes			1f/4m	FC	TG b	5 => 33.0	7.0	4		1.15 m² 0.70 m² 1.00 m²					0.80	30.4 m²
	fosse cail	! !lebotis : 0.80 m, HG = 0.40 m	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	ļ	!				!			Са	pacité utile	forfaitaire	65.5 m³
	P21	Cases indiv caillebotis				L	TG b	56 => 71.0	7.5	4		3.00 m³ 1.60 m³ 2.40 m³						213.0 m³
	P22	Sol caillebotis				L	Vrt b	1	7.5	4 6		3.00 m³ 1.60 m³ 2.40 m³						3.0 m³
	Eaux de	lavage				E		1.3 m³	7.5	1								9.7 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				TFR									-71%			-160.3 m³
	fosse cail		I		I	I	1				<u>I</u>		l		Ca	pacité utile	forfaitaire	219.1 m³
	P4	Caillebotis intégral				L	TG b	50 => 60.0	7.5	4		3.00 m³ 1.60 m³ 2.40 m³						180.0 m³
	P5	Caillebotis intégral				L	PS b	270	7.5	4		0.60 m³ 0.32 m³ 0.48 m³						162.0 m³
	P6	Caillebotis intégral				L	PS b	270	7.5	4		0.60 m³ 0.32 m³ 0.48 m³						162.0 m³
	Eaux de	lavage				E		7.7 m³	7.5	1								57.8 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				TFR									-61%			-342.7 m³



par : JOLLY Pascal

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station n	nétéo : Bo	ocage										Prise en compte du tem	ps de pi	résence	dans le calcul de	la capacité	réglementai	re.
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Mode d'alimentation	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	Répartition standard référence	Réparition sur l'aire de vie	Répartition tri ou égouttage	Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
	se caillel itiles, HT	ootis = 1.50 m, HG = 0.40 m													Са	pacité utile	forfaitaire	780.8 m³
	P8	Caillebotis intégral				L	PC b	840	7.5	4		0.90 m³ 0.48 m³ 0.72 m³						756.0 m³
	Eaux de	lavage				E		3.3 m³	7.5	1								24.8 m³
		potis (Stockage complément 2.00 m, HG = 0.40 m	aire -> STO	1 Fosse aé	érienne en	béton ban	:				<u>I</u>				Ca	pacité utile	forfaitaire	15.0 m³
	P9	Caillebotis intégral				L	TQa b	10	7.5	4		3.00 m³ 1.60 m³ 2.40 m³						30.0 m³
	Eaux de	lavage				E		0.1 m³	7.5	1								0.8 m³
	STO1	Fosse aérienne en béton banché				Trop plein												-15.8 m³
		enne en béton banché = 2.78 m, HG = 0.50 m					I			1	<u>I</u>				Ca	•	forfaitaire Dont pluie	576.9 m³ 92.7 m³
	PF4	Fosse caillebotis				Trop plein												+15.8 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				Trop plein												+468.5 m³
		l angulaire enterrée couverte = 2.20 m, HG = 0.25 m	(Stockage	complémer	ntaire -> S	ΓΟ1 Fosse	Į			<u>!</u>	ļ	·			Ca	pacité utile	forfaitaire	195.0 m³
	P1	Maternité - caillebotis				L	TMa b	28	7.5	4		4.50 m³ 2.40 m³ 3.60 m³						126.0 m³
	PF1	Préfosse caillebotis				TFR									+71%			+160.3 m³



Diagnostic réalisé chez : SCEA BERNIER par : JOLLY Pascal

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Bocage

Mode de logement

Ouvrage de stockage

Origine

Préfosse caillebotis

Mode d'alimentation

Quantité de paille

Périodicité de curage/raclage

4.6 m³

STO1

Fosse aérienne en béton banché

Trop

Eaux de lavage

Catégorie animale

Type de produit

Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo

Durée réglementaire temps présence si <

Durée(s) de référence

Durée(s) prod. lit. acc.

Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal

Répartition standard référence

Réparition sur l'aire de vie

Répartition tri ou égouttage

Selon poids, âge, aliment., production Selon la hauteur de fumier

Capacité utile +342.7 m³

-468.5 m³

34.5 m³

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire

乜

par : JOLLY Pascal

FUM1, Fumière couv. avec 3 murs

Teneur indicative moyenne 5.7 kgN/t

	Septe	mbre	Octo	obre	Nove	mbre	Déce	mbre	Jan	vier	Fé۱	/rier	Ма	ars	A۱	/ril	M	lai	Ju	ıin	Ju	illet	A	oût	Totaux/an
• Entrées (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0) (10
• Sorties (t)																									
Transferts																									
Exp. non épandu																									
Epandage			10																						10
Total			10																						10
Dimensionnement	(tonne	s)																							
Point zéro	1	2	-8	-8	-7	-7	-6	-6	-5	-5	-5	-4	-4	-3	-3	-3	-2	-2	-1	-1	-0	0	0) 1	
stock fin	9	10	0	0	1	1	2	2	3	3	3	4	4	5	5	5	6	6	7	7	8	8	8	9	
av. épandage			10																						

• Equivalents "temps plein"

Production 1 t /mois
Capacité de stockage 4 mois 3 m²
Capacité de stockage 6 mois 4 m²

Capacité agronomique
Capacité en tonnes

10 t

Capacité existante

117 m²

Capacité réglementaire ICPE

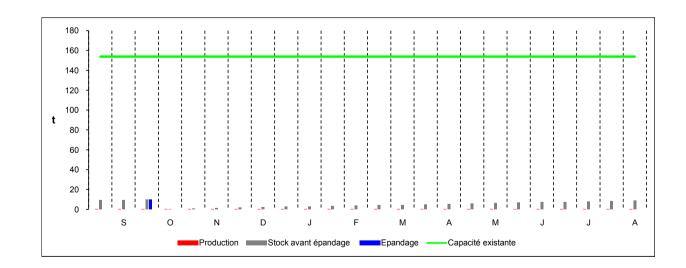
19 m²

A créer

0 m²

Capacité du projet

0 m²



STO1, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe STO2+PF1+PF2+PF3+PF4 (gestion commune)

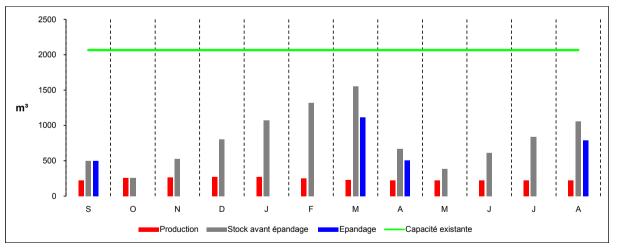
Teneur indicative movenne 2.9 kgN/m³

Hauteur Totale 2.78 m Garde 0.50 m

par : JOLLY Pascal

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an
• Entrées (m³)	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	2 695
m³ pluie/fosse	0	34	42	50	47	25	8	0	0	0	0	0	207
Prod. totale	225	259	267	275	272	250	232	225	225	225	225	225	2 902
• Sorties (m³)													
Transferts													
Exp. non épandu													
Epandage	495						1 112	504				791	2 902
Total	495						1 112	504				791	2 902
 Dimensionnement 	(m³)												
Point zéro	-836	-578	-311	-36	236	486	-394	-674	-449	-225	0	-566	
stock fin	0	259	526	801	1 073	1 322	442	162	387	612	836	270	
av. épandage	383						1 438	555				949	
Valeur fertilisante													
kgN av. épandage	1 202						3 928	1 607				2 968	
kgN/m³	3.1	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.9	3.1	3.1	3.1	3.1	

Capacité agronomique	
Total	1754 m³
Utile	1438 m³
Surface non couverte	631 m²
Capacité existante	
Total	2785 m³
Utile	2066 m³
Surface non couverte	283 m²
Capacité réglementaire ICPE	
Total	1362 m³
Utile	1016 m³
• A créer	
Total	0 m³
Utile	0 m³
Surface non couverte	0 m²
Capacité du projet	
Total	0 m³
Utile	0 m³



La capacité existante des fosses transférées a été limitée à leur capacité réglementaire

[&]quot;Total" désigne le volume utile + la garde.

FUM1, Fumière couv. avec 3 murs

Diagnostic réalisé chez : SCEA BERNIER

par : JOLLY Pascal

	Pro	duction		Cap régl.																								
Produ		Quar	ntités	m²																								
origine		t /mois	t /an	tps plein		Septe	embre	Octo	bre	Nove	mbre	Déce	mbre	Janv	rier	Février	N	lars	A	vril	N	Лаi	Ju	ıin	Jui	llet	Ao	ût
		tps plein		4, 6 mois																								
P3	М	0.8t	10.0t		t >	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4 0.	4 0.4	1 0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
5 TG b				4.0m²																								
			0.0t																									
	,			0.0m²																								
	l		0.0t																									
				0.0m²																								
	L		0.0t																									
				0.0m²																								
	L		0.0t	0.0m²																								
				0.0m²								ļ					-						ļ					
	L		0.0t																									
				0.0m²																								
			0.0t																									
				0.0m²																								
	L		0.0t																									
				0.0m²													-											
	L		0.0t																									
				0.0m²								1					-						1					
	L		0.0t																									
			0.0t	0.0m² 0.0m²													_					-						
	L		0.0t	0.0m² 0.0m²																								
			0.0t														+											
	L		0.00	0.0m²																								
			0.0t									-					-					-	-					
	L		0.00	0.0m²																								
	1		0.0t	0.0m²																-							-	
			0.00	0.0m²																								
	:		0.0t	0.0m²																		-						
	l	l	0.00	0.0m²																								
	1		0.0t														+			-		-						
	L		0.00	0.0m²																								
			0.0t	0.0m²													1											
	L			0.0m²																								
			0.0t	0.0m²								1					+			-	1	-	1	<u> </u>			-	
	L			0.0m²																								
			0.0t																	 		1						
	L		3.00	0.0m²																								
			0.0t	0.0m²													+			<u> </u>								
	1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0.0m²																								
				0.0111										l .				1		<u> </u>	<u> </u>	3	L				- 1	

par : JOLLY Pascal

STO1, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe STO2+PF1+PF2+PF3+PF4 (gestion commune)

Pluie à stocker sur surfaces non couvertes autres que fosses

0.47	0 m³/m²/a	n	m³ /m²		0.02	24	0.0	54	0.06	67	0.08	30	0.0	75	0.0	40	0.02	24	0.02	28	0.02	26	0.0	15	0.02	21	0.0	16
	Pro	duction																										
Pro	duit	Quan	ititiés		Septer	mbre	Octo	bre	Nover	nbre	Décen	nbre	Jan	vier	Fév	rier	Mai	rs	Av	ril	Ma	ai	Jui	n	Juill	let	Ao	ût
origine	type	m³ /mois	m³ /an																									
P1	L		201.6m³	m³ >	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4	8.4
28 TMa b																												
(divers)	E		55.2m³	m³ >	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Eaux de lava	ge																											
P21	L		268.8m³	m³ >	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2
56 TG b																												
P22	L		4.8m³	m³ >	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
1 Vrt b																												
(divers)	E		15.6m³	m³ >	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Eaux de lava	ge																											
P4	L		240.0m³	m³ >	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
50 TG b																												
P5	L		259.2m³	m³ >	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8
270 PS b																												
P6	L		259.2m³	m³ >	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8
270 PS b																												
(divers)	E		92.4m³	m³ >	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
Eaux de lava	ge																											
P8	L		1209.6m³	m³ >	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4	50.4
840 PC b																												
(divers)	E		39.6m³	m³ >	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Eaux de lava	ge																											
P9	L		48.0m³	m³ >	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
10 TQa b																												
(divers)	E		1.2m³	m³ >	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Eaux de lava	ge																											
																												-

par : JOLLY Pascal

FUM1, Fumière couv. avec 3 murs

Culture	Surface					Press	ions d'épand	dage : t/ha - [l	kgn/ha]					Totaux
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	/an
1. Orge hiver / escourgeon	10.00 ha		1.0 [6]											10 t

par : JOLLY Pascal

STO1, Fosse aérienne en béton banché

• regroupe STO2+PF1+PF2+PF3+PF4 (gestion commune)

Culture	Surface					Press	ions d'épan	dage : m	³ /ha - [kgn/ha]					Totaux
		Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.		ars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	/an
11. Prairie temporaire	9.20 ha	15.0 [47]													138 m
13. Prairie temporaire	14.00 ha	23.0 [72]													322 m
14. Prairie temporaire	14.00 ha								23.0 [63]						322 m
2. Blé tendre	9.00 ha								23.0						207 m
4. Colza Hiver	14.00 ha								[00]					15.0 [47]	
7. Blé tendre	13.00 ha									28.0 [81]					364 m
8. Orge hiver / escourgeon	11.00 ha							28.0 [76]							308 m
9. Colza Hiver	15.00 ha													35.0 [110]	
10. Triticale	4.00 ha								23.0 [63]						92 m
12. Blé tendre	6.00 ha								17.5 [48]	17 [5					210 m

par: JOLLY Pascal

Récapitulatif

						Capaci	tés				
Stockage	Exis	stant	Forfait	Réglem			onomique		Requise	Pro	jet
(1)	Totale	Utile (2)	(3)	ICPE (3)	(4)		Utile	écart (5)	Min. (3)	Totale	Utile
	Et	Eu	Rf	Ric		< A	.q >	fosse nc.	Rm	Pt	Pu
FUM1	117 m²		30 m²	19 m²					30 m²		
Fumière couv. avec 3 murs											
STO1 {+STO2+PF1+PF2+PF3+PF4}	2 785 m³	2 066 m ³		1 016 m³	✓	1 754 m³	1 438 m³	3%	1 438 m³		
STO1 {+STO2+PF1+PF2+PF3+PF4} Fosse aérienne en béton banché											
	-										
	-										
	 		ł	l							
	†		 	l							
			ļ	ļ	ļ						
	-										
	-										
	1		-								
	-										
	†										
	1										
Totaux Fumières	117m²		30m²	19m²					30m²		
Fosses		2 066m³		1 016m³			1 438m³		1 438m³		

⁽¹⁾ Les ouvrages entre parenthèses sont uniquement transférés, jamais épandus. Si transfert en continu, la capacité agronomique n'est qu'indicative et correspond à environ 15j de stockage.

⁽²⁾ Lorsque la capacité existante des fosses transférée est limitée à leur capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire la 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire la 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le c

⁽³⁾ Fosse : capacité utile

⁽⁴⁾ Le calcul de la capacité agronomique n'a pu être mené que sur ceux qui sont cochés.

^(*) Le calcul de la capacité agranimique i à pa de a lei lei le que de la ceux qui soin cocires.

(R) Stocke uniquement des fumiers compacts pailleux : féquence de curage => capacité exigée = capacité réglementaire

Le PA Nitrates autorise le recours à un calcul individuel des capacités agronomiques de stockage pour justifier de capacités de stockage inférieures aux capacités forfaitaires.

L'exploitant doit alors être en mesure de fournir toutes les preuves justifiant de l'exactitude du calcul effectué et de son adéquation avec le fonctionnement de l'exploitation.

par: JOLLY Pascal

Comparatif

Existant Forfait Regime							Capaci	tés				
(1) Totale Usine (2) (3) (3) (4) Totale (3) (4) Sear (5) (5) (4) Sear (5) (5) (4) Sear (6) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7) (7	Stockage	Exis	stant	Forfait	Réglem					Requise	Pro	jet
Et Eu Rf R6					ICDE (3)	(4)	Totala					
UNIT Fumbers couv. avec 3 murs.	(1)					(.)			fosse nc.			
Totaux Fumières 117m² 30m² 19m² 30m² 19m² 30m² 30m²	FUM1 Fumière couv. avec 3 murs					√						
Totaux Fumières 117m: 30m: 19m* 30m;		0.705	0.000 2	4.050 2	4 0 4 0 2	_		4 400 2	20/	4 400 3		
	Fosse aérienne en béton banché	2 /85 m ³	2 066 m ³	1 852 m°	1 016 m°	V	1 /54 m³	1 438 m³	3%	1 438 m³		
		ļ										
				***************************************					***************************************			
	Totauv Fumières	117m²		3∩m²	10m²					30m²		
		~~~~~~~~~~	<del></del>	30111	1 016m³			1 438m³		1 438m³		

⁽¹⁾ Les ouvrages entre parenthèses sont uniquement transférés, jamais épandus. Si transfert en continu, la capacité agronomique n'est qu'indicative et correspond à environ 15j de stockage. (2) Lorsque la capacité existante des fosses transférée est limitée à leur capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire le 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire la 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité réglementaire la 1er volume correspond à la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le calcul (le 2ème est la capacité retenue par le c

⁽³⁾ Fosse : capacité utile

⁽⁴⁾ Le calcul de la capacité agronomique n'a pu être mené que sur ceux qui sont cochés.

^(*) Le calcul de la capacité agranimique i à pa de a lei lei le que de la ceux qui soin cocires.

(R) Stocke uniquement des fumiers compacts pailleux : féquence de curage => capacité exigée = capacité réglementaire

Le PA Nitrates autorise le recours à un calcul individuel des capacités agronomiques de stockage pour justifier de capacités de stockage inférieures aux capacités forfaitaires.

L'exploitant doit alors être en mesure de fournir toutes les preuves justifiant de l'exactitude du calcul effectué et de son adéquation avec le fonctionnement de l'exploitation.



par : JOLLY Pascal

# Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE REGLEMENTAIRES ICPE

Station	météo : Bo	ocage									Ø	Prise en compte du temp	ps de p	résence	dans le calcul de	la capacité	réglementai	re.
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Mode d'alimentation	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	Répartition standard référence	Réparition sur l'aire de vie	Réparttion tri ou égouttage	Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
FUM1 F		ouv. avec 3 murs														té utile rég	lementaire	18.5 m²
	P3	Cases collect - litière acc - gestantes			1f/4m	FC	TG b	5 => 33.0	4.0			0.70 m²					0.80	18.5 m²
	fosse cai	  lebotis  - 0.80 m, HG = 0.40 m	<u> </u>	ļ	ļ	<u> </u>	<u> </u>					<u> </u>			Capaci	té utile rég	lementaire	34.9 m³
	P21	Cases indiv caillebotis				L	TG b	56 => 71.0	4.0			1.60 m³						113.6 m³
	P22	Sol caillebotis				L	Vrt b	1	4.0			1.60 m³						1.6 m³
	Eaux de	lavage				E		1.3 m³	4.0	1								5.2 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				TFR									-71%			-85.5 m³
	fosse cai	 													Capaci	té utile rég	lementaire	116.8 m³
	P4	Caillebotis intégral				L	TG b	50 => 60.0	4.0			1.60 m³						96.0 m³
	P5	Caillebotis intégral				L	PS b	270	4.0			0.32 m³						86.4 m³
	P6	Caillebotis intégral				L	PS b	270	4.0			0.32 m³						86.4 m³
	Eaux de	lavage				E		7.7 m³	4.0	1								30.8 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				TFR									-61%			-182.8 m³



par : JOLLY Pascal

# Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE REGLEMENTAIRES ICPE

Station r	nétéo : Bo	cage									Ø	Prise en compte du tem	ps de p	résence	dans le calcul de	la capacité	réglementair	e.
Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Mode d'alimentation	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	Répartition standard référence	Réparition sur l'aire de vie	Répartition tri ou égouttage	Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de fumier	Capacité utile réglementaire
	se cailleb	ootis = 1.50 m, HG = 0.40 m														té utile rég	lementaire	416.4 m³
	P8	Caillebotis intégral				L	PC b	840	4.0			0.48 m³						403.2 m³
	Eaux de	lavage				E		3.3 m³	4.0	1								13.2 m³
		potis (Stockage complément	aire -> STO	1 Fosse aé	érienne en	béton ban	c								Capaci	té utile rég	lementaire	15.0 m³
15111 41	P9	Caillebotis intégral				L	TQa b	10	4.0			1.60 m³						16.0 m³
	Eaux de	lavage				E		0.1 m ³	4.0	1								0.4 m³
	STO1	Fosse aérienne en béton banché				Trop plein												-1.4 m³
		nne en béton banché = 2.78 m, HG = 0.50 m	<u> </u>				<u> </u>								Capaci	-	lementaire Dont pluie	238.3 m³ 78.0 m³
	PF4	Fosse caillebotis				Trop plein												+1.4 m³
	STO2	Fosse rectangulaire enterrée couverte				Trop plein												+158.8 m³
		l angulaire enterrée couverte = 2.20 m, HG = 0.25 m	(Stockage	compléme	ntaire -> ST	ΓO1 Fosse	,	<u> </u>		ļ	ļ			<u> </u>	Capaci	té utile rég	lementaire	195.0 m³
	P1	Maternité - caillebotis				L	TMa b	28	4.0			2.40 m³						67.2 m³
	PF1	Préfosse caillebotis				TFR									+71%			+85.5 m³



Diagnostic réalisé chez : SCEA BERNIER par : JOLLY Pascal

# Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE REGLEMENTAIRES ICPE

Station météo : Bocage

Mode de logement

Ouvrage de stockage

Origine

Préfosse caillebotis

Mode d'alimentation Quantité de paille

Périodicité de curage/raclage

STO1

Fosse aérienne en béton banché

Trop

Eaux de lavage

Type de produit Catégorie animale

4.6 m³

Nombre d'animaux, m² volailles de chair, m² eaux souillées, m³ silo

Durée réglementaire temps présence si < Durée(s) de référence

Durée(s) prod. lit. acc.

Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal

Répartition standard référence

Réparition sur l'aire de vie Répartition tri ou égouttage

> Selon poids, âge, aliment., production Selon la hauteur de fumier

Capacité utile 

-158.8 m³

18.4 m³

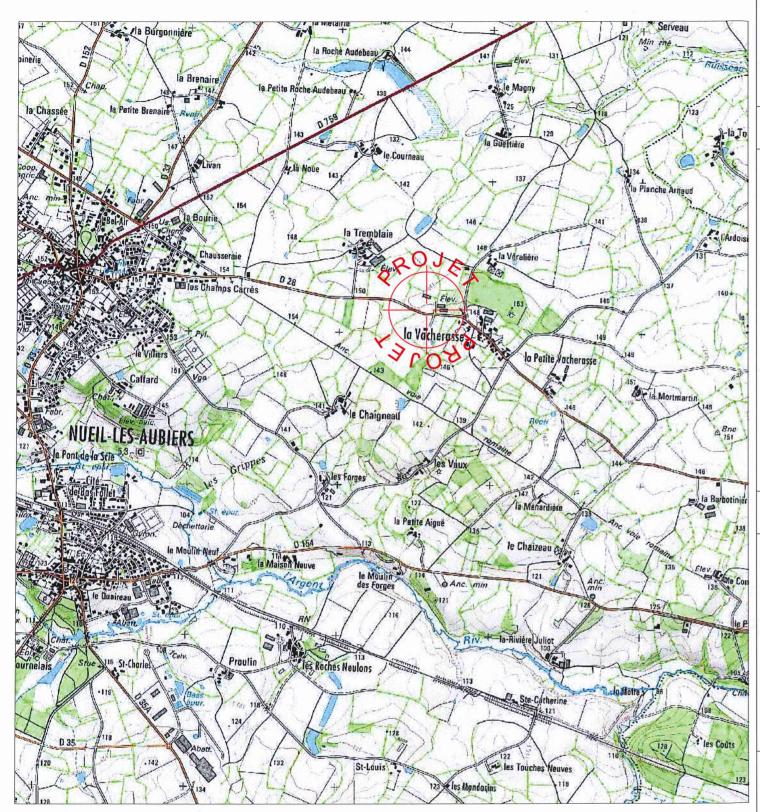
Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

区

# Annexe 14

# **DOCUMENTS URBANISME**

- Permis de construire
- Attestation de dépôt du Permis de construire
  - Document d'urbanisme : zonage



PC 1 - PLAN DE SITUATION -ECH: 1-25000

# DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

# **NATURE DES TRAVAUX**

A REGULARISER:

Porcherie 6 salles de 140 places de porcs charcutiers : Surface emprise au sol : 998 m² ; Surface plancher : 941 m²

Local soupe et bureau :

Surface emprise au sol : 59 m²; Surface plancher : 52 m²

Local eau, couverture et bardage de couloirs existants et modification de facades existantes :

Surface emprise au sol des bâtiments existants : 1124 m²

Surface emprise au sol concernée : 157 + 7 + 18 m² ; Surface plancher concernée : 157 + 7

+17 m²

Couverture et bardage d'un couloir existant :

Surface emprise au sol des bâtiments existants : 1200 m²

Surface emprise au sol concernée : 87 m²; Surface plancher concernée : 0 m²

# LOCALISATION DU PROJET ET MAITRE D'OUVRAGE

Site:

La Vacherasse

79250 NUEIL LES AUBIERS

Références cadastrales : Section D, parcelles n°138, 139, 295, 386 et 389

SCEA BERNIER

Monsieur Pierre BERNIER

La Vacherasse 79250 NUEIL LES AUBIERS tel portable

: 06.82.92.11.13

mail

: pierrebernier79@wanadoo.fr

Odile COCHARD - Alain LE PORT

4 rue St-Fiacre - 44150 ANCENIS TEL: 02 40 96 02 22 - FAX: 02 40 96 02 23 email: olcap.archi@cegetel.net OLCAP
Odile COCHARD & Alain LE PORT

Architectes associés SCP 4, rue Saint-Fiagre - 44150 ANCENIS Tél. - 02 40 96 02 22

Tél.: 02/40/96 02/22 E-mail: olcad.archi@gmail.com



TECHNICIEN: PASCAL JOLLY

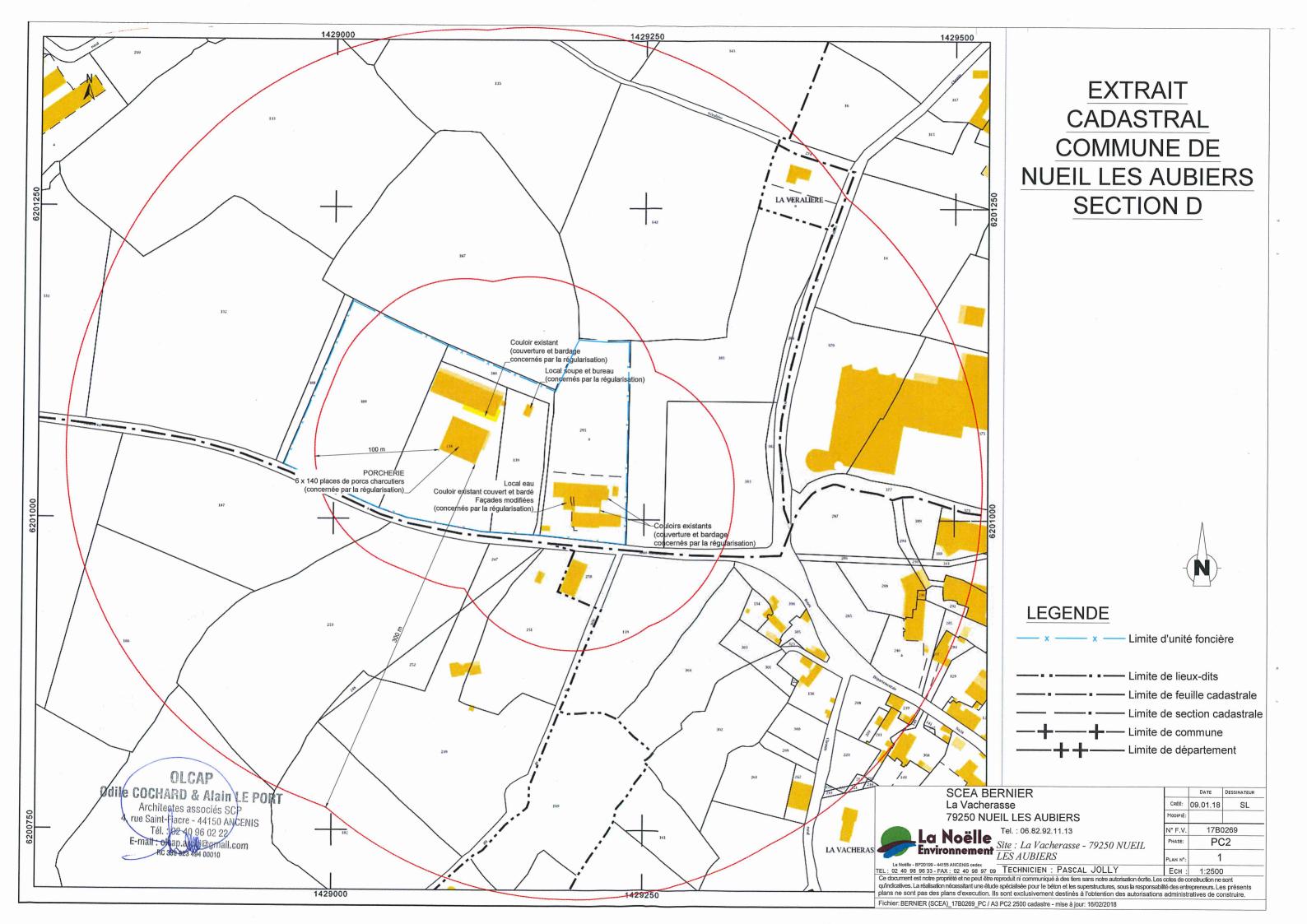
 DATE
 DESSINATEUR

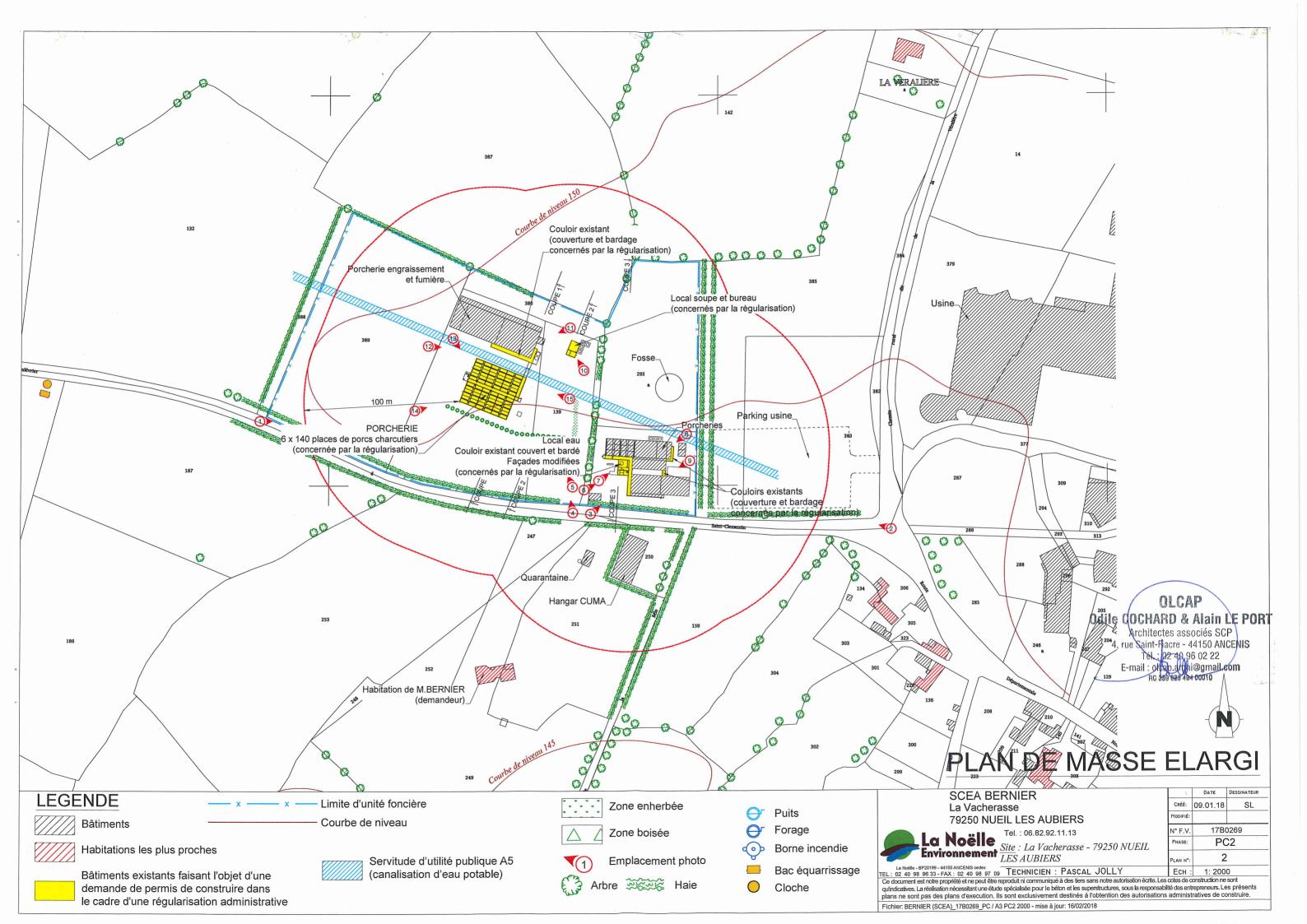
 CRÉÉ:
 09.01.18
 SL

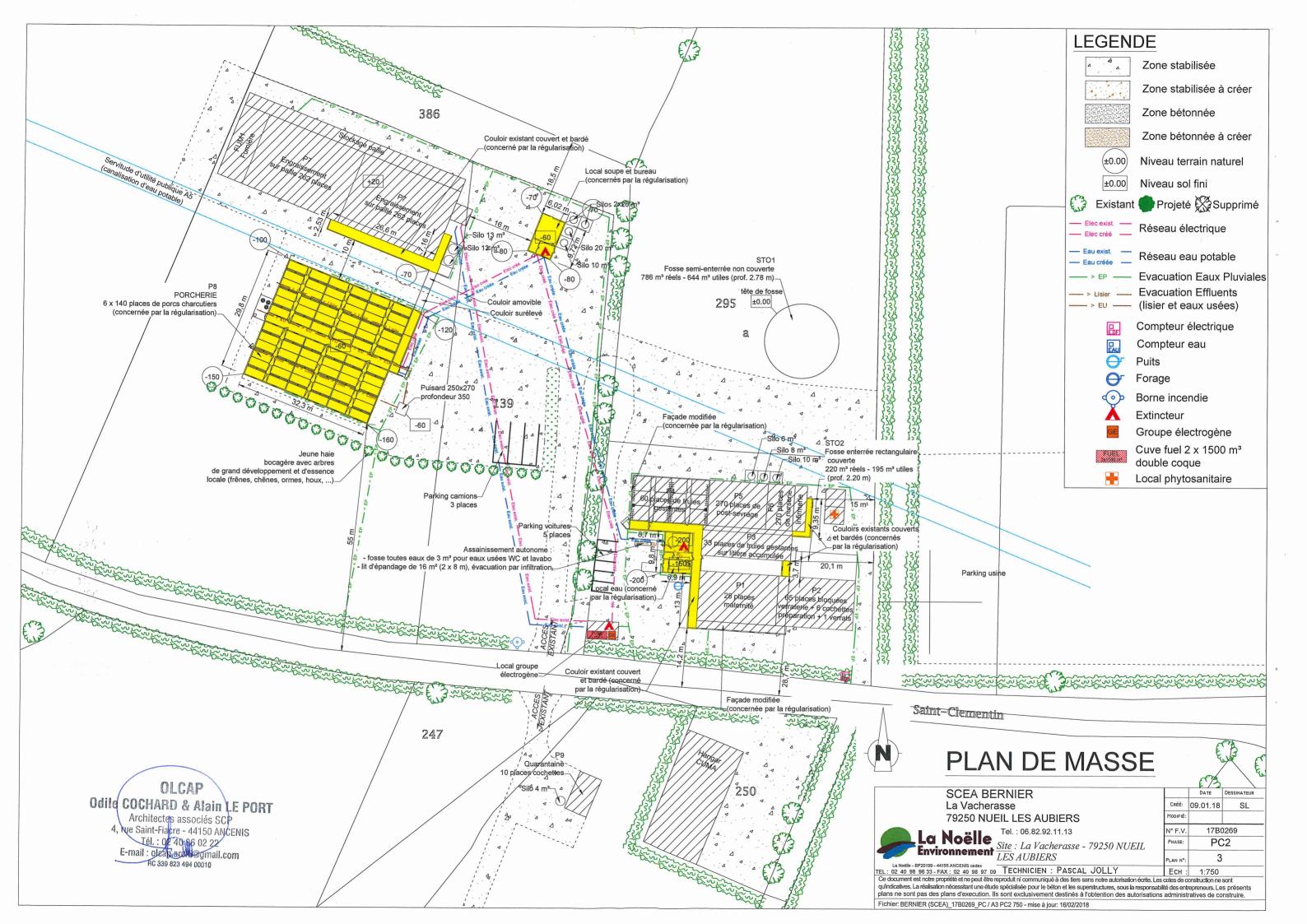
 MODIFIÉ:
 N° F.V.
 17B0269

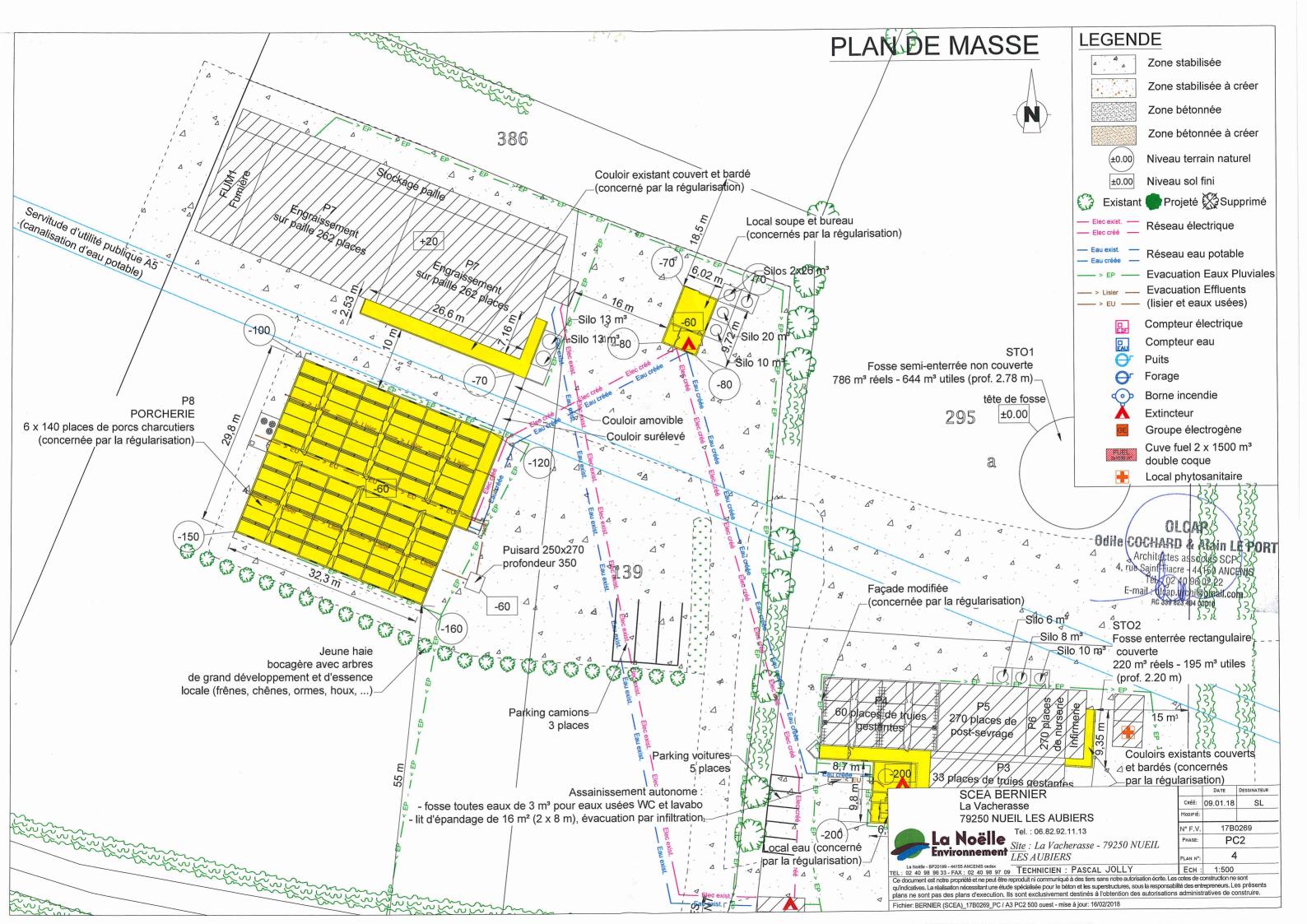
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09

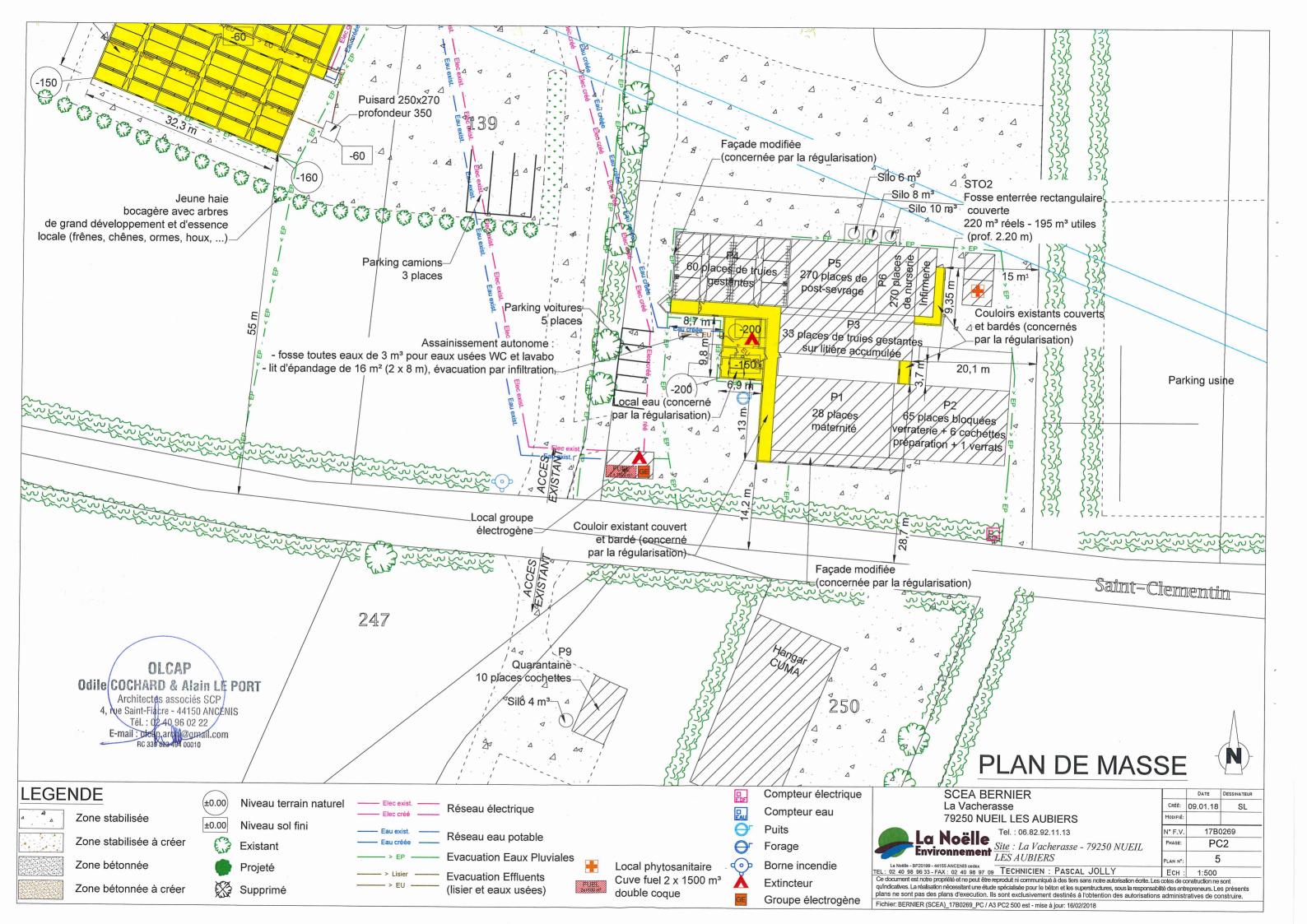
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.





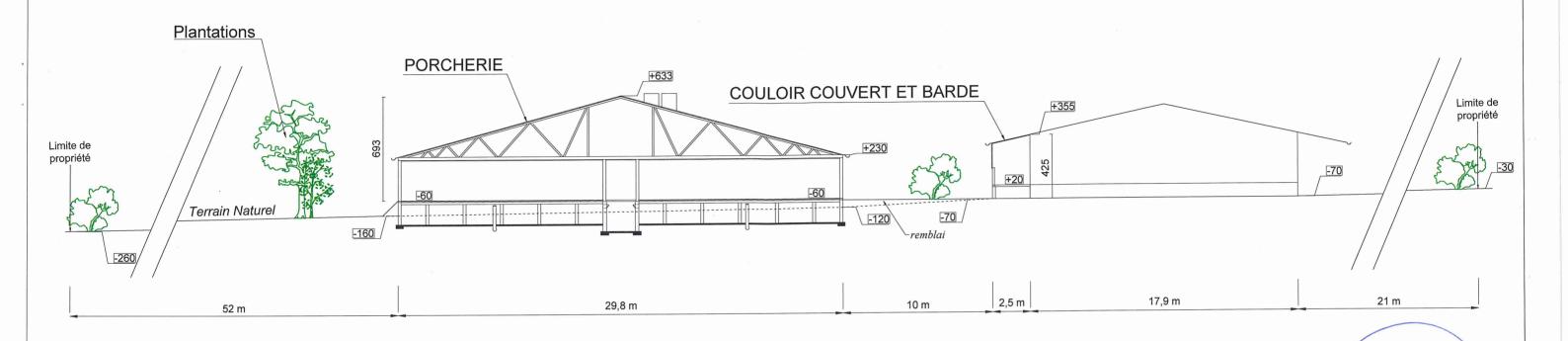


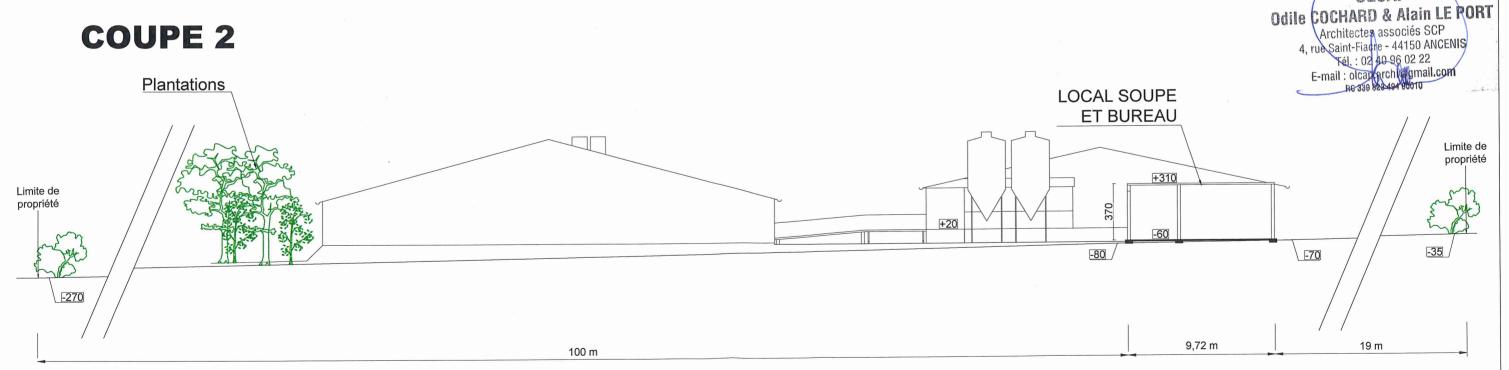




# PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

# **COUPE 1**





SCEA BERNIER		DATE	DESSINATEUR
La Vacherasse	CRÉÉ:	09.01.18	SL
79250 NUEIL LES AUBIERS	Modifié:		
Tel.: 06.82.92.11.13	N° F.V.	N° F.V. 17B0269 PHASE: PC3	
La Noëlle Site · La Vacherasse - 79250 NUEIL	PHASE:		
Tel.: 06.82.92.11.13  Tel.: 06.82.92.11.13  Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL LES AUBIERS  Tel.: 06.82.92.11.13	PLAN N°:	6	;
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09 TECHNICIEN : PASCAL JOLLY	Есн :	1:250	

OLCAP

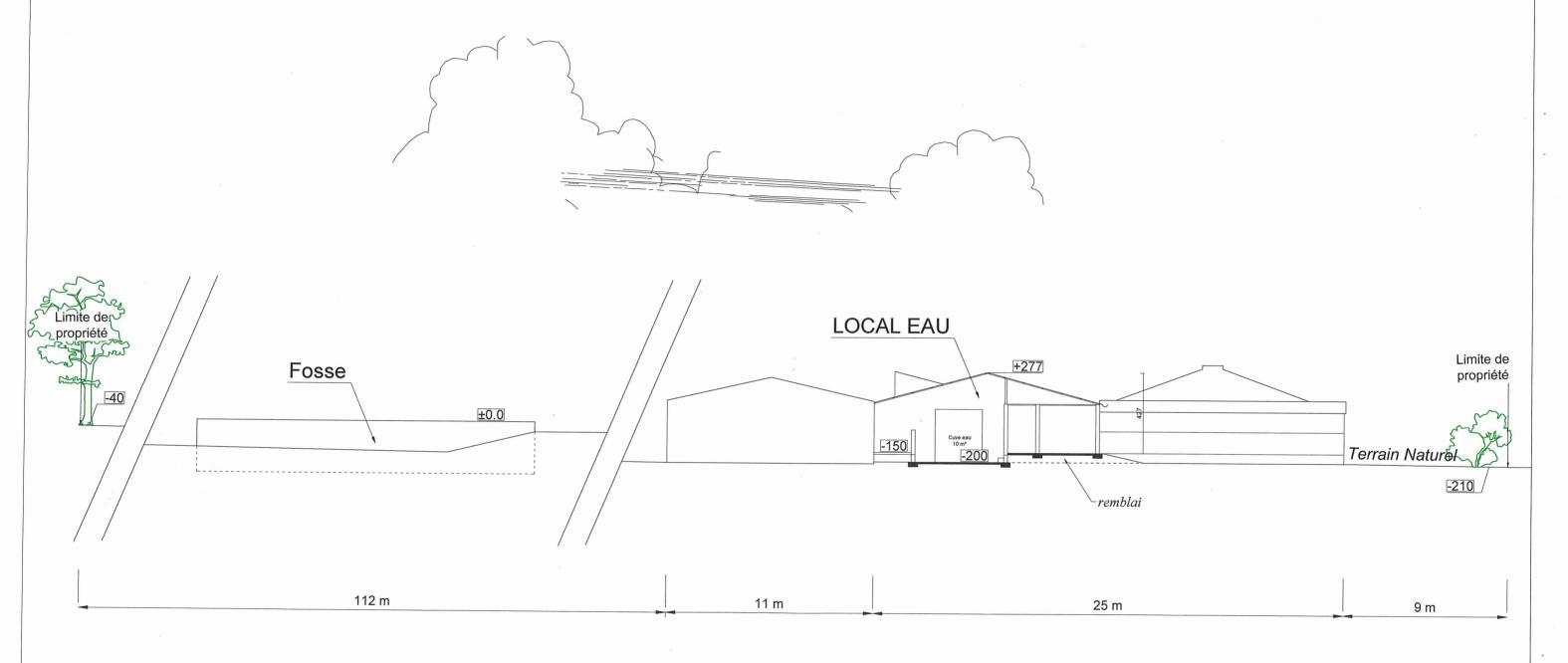
TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09 TECHNICIEN: TASCAL OCCLET

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont
qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents
plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

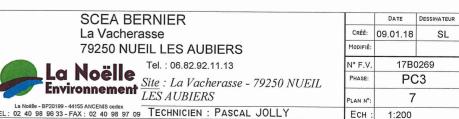
Fichier: BERNIER (SCEA)_1780269_PC / A3 PC3 coupes paysagères (2) - mise à jour: 16/02/2018

# PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

# **COUPE 3**







Le Noelle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex
TEL: 02 40 98 98 33 - FAX: 02 40 98 97 09
TECHNICIEN: PASCAL JOLLY
ECH: 1:200
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Fichier: BERNIER (SCEA)_1780269_PC / A3 PC3 coupes paysagères - mise à jour: 16/02/2018

# NOTICE DESCRIPTIVE DU VOLET PAYSAGER **DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement suivant l'Article R.441-3 du Code de l'Urbanisme Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 8 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007 Modifié par Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

# Projet de régularisation :

- Porcherie créée 6 salles de 140 places de porcs charcutiers
- Local eau créé, couloirs existants couverts et bardés et facades modifiées
- Local soupe et bureau créés
- Couloir existant couvert et bardé

# 1 DESCRIPTIF DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS, LES CONSTRUCTIONS, LA VEGETATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le siège d'exploitation de la SCEA BERNIER est localisé au lieu-dit " La Vacherasse " sur la commune de NUEIL LES AUBIERS en secteur agricole rural, remembré. Ce site est localisé à 2 km environ à l'est de l'agglomération des AUBIERS. L'ensemble de la commune appartient au bocage bressuirais : les parcelles de champs y sont étroites et pourvues d'un réseau de haies qui les délimite. Les essences d'arbres les plus observées sont les chênes et les frênes.

Le village de " La Vacherasse " est constitué d'une quinzaine d'habitations, d'une entreprise de produits d'hygiène et d'entretien (Body Nature) et des bâtiments agricoles exploités par la SCEA BERNIER situés à l'extrémité ouest du village : deux porcheries d'engraissement, un local soupe et bureau, un ensemble de petites porcheries attenantes et un petit bâtiment de quarantaine.

La route départementale n°28 dessert le site d'exploitation. Une borne incendie est existante à 65 m de la porcherie régularisée, elle sera utilisée en cas de sinistre (voir plan masse).

Une haie naturelle est en place autour de l'unité foncière et à l'intérieur le long de certaines des parcelles de construction. Les abords du site d'exploitation sont plantés d'arbres et arbustes d'ornement. Une haie de 26 arbres de grand développement et d'essence locale a été récemment implantée le long de la porcherie à régulariser. Le village de la Vacherasse est localisé à l'est de la commune à une altitude d'environ 150 mètres (altitude maximale sur la commune de 211 m). Le relief autour du site est boisé et peu vallonné.

L'habitation des membres de la SCEA est localisée sur le site. Les tiers les plus proches sont situés à plus de 150 mètres des bâtiments à régulariser (250 mètres pour la porcherie). Les photographies jointes au dossier précisent l'environnement immédiat du site proposé.

# 2 PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION ET SON INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT, PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES:

Les projets de régularisation sont localisés sur les parcelles n° 138, 139, 295, 386 et 389 de la Section cadastrale D située sur la commune de NUEIL LES AUBIERS totalisant une surface de 36 208 m² et constituant l'unité foncière. Leur emplacement est localisé au sein du siège de l'exploitation, à proximité immédiate de l'habitation des membres de la SCEA BERNIER, ce qui permet une surveillance aisée des animaux. Une implantation sur une autre parcelle aurait entrainé une densification, à savoir une consommation d'espace agricole supplémentaire.

## a) L'aménagement du terrain

Le terrain prévu pour les projets a été peu remanié, principalement autour de la porcherie. Celle-ci est édifiée à 55 mètres de l'axe de la route départementale. La couverture d'un couloir existant est à 14.2 mètres de l'axe mais il s'agit d'une construction accolée à un bâtiment existant.

Les eaux pluviales sont collectées et canalisées vers les fossés existants puis vers le milieu naturel.

Une extension des réseaux d'eau, d'électricité, d'air, de soupe et de télécom existants a été réalisée à partir des réseaux existants. Les alentours des bâtiments sont entretenus par les membres de la SCEA BERNIER.

# b) La composition et l'organisation du projet, la prise en compte des constructions ou paysages avoisinants, le traitement minéral et végétal des voies

# La porcherie 6 salles de 140 places de porcs charcutiers :

Le bâtiment est orienté est-ouest par rapport aux pignons, de la même façon que la porcherie principale existante sur le site. Il a les caractéristiques suivantes :

Une superficie totale de 998 m², une surface plancher de 941 m²

Une longueur de 32.30 m, une largeur extérieure de 29.80 m

Une hauteur au faîtage de 6.93 m (environ 8 m par rapport au sol existant avant travaux)

Une hauteur en bas de pente de 2.80 m

Les pignons sont bardés de bac acier laqué de couleur "blanc gris" (RAL9002). Les portes sont grise (RAL9006), les portails "blanc gris" (RAL9002) et les bandes de rives vertes. Le bâtiment est couvert de fibrociment de teinte naturelle.

# Le local eau, la couverture et le bardage de couloirs existants et les modifications de façades

Le bâtiment est accolé à un ensemble de petites porcheries contigües. Il a les caractéristiques suivantes :

Une superficie totale de 182 m², une surface plancher de 181 m²

Une hauteur maximale au faîtage de 4.77 m (2.60 et 2.75 m pour les couloirs)

Une hauteur en bas de pente de 2.65 m (2.20 et 2.40 m pour les couloirs)

Les pignons sont bardés de bac acier laqué de couleur "blanc gris" (RAL9002), les portes sont en inox gris (RAL9006), le portail est de couleur "blanc gris" (RAL9002), les bandes de rives sont de couleur verte (RAL6011). Les fenêtres sont en PVC blanc. Le mur est enduit de couleur sable. Un pignon existant est isolé (couleur "blanc gris" (RAL9002)) et une façade existante est en partie recouverte d'une jupe couleur "blanc gris" (RAL9002). Le bâtiment est couvert de fibrociment de teinte naturelle. Les couloirs à l'Est du bâtiment ont été couverts en fibrociment et bardés en bois pour limiter au maximum les nuisances pour les tiers. Les murets parpaings existants sont enduits de couleur gris ciment.

## Le local soupe et le bureau

Le bâtiment est orienté est-ouest par rapport aux pignons, de la même façon que la porcherie principale existante sur le site. Il a les caractéristiques suivantes :

Une superficie totale de 59 m², une surface plancher de 52 m²

Une longueur de 9.72 m, une largeur extérieure de 6.02 m

Une hauteur au plus haut de 3.70 m - Une hauteur en bas de pente de 3.57 m

Les murs et le toit sont en béton. La porte est en PVC blanc et le portail est de couleur "blanc gris" (RAL9002) avec un cache rail vert clair. Les fenêtres sont en PVC blanc.

### La couverture et de bardage d'un couloir existant

Le bâtiment est accolé à la porcherie existante. Il a les caractéristiques suivantes :

Une superficie totale de 87 m², une surface plancher de 0 m²

Une hauteur en bas de pente de 3.65 m

Il est bardé en bois claire-voie de teinte naturelle et couvert de fibrociment teinte naturelle.

# c) L'organisation et l'aménagement des accès au projet

Les accès sont existants depuis la route départementale. La zone stabilisée a été agrandie. Des places de parkings sont prévues :

- 5 places de 2.50 m x 5 m pour les véhicules légers
- 3 places de 3.50 m x 10 m pour les véhicules lourds

### d) Mise en conformité du site

OLCAP Odile COCHARD & Alain LE PORT Architectes associés SCP 4, rue Saint-Fiacre - 44150 ANCENIS

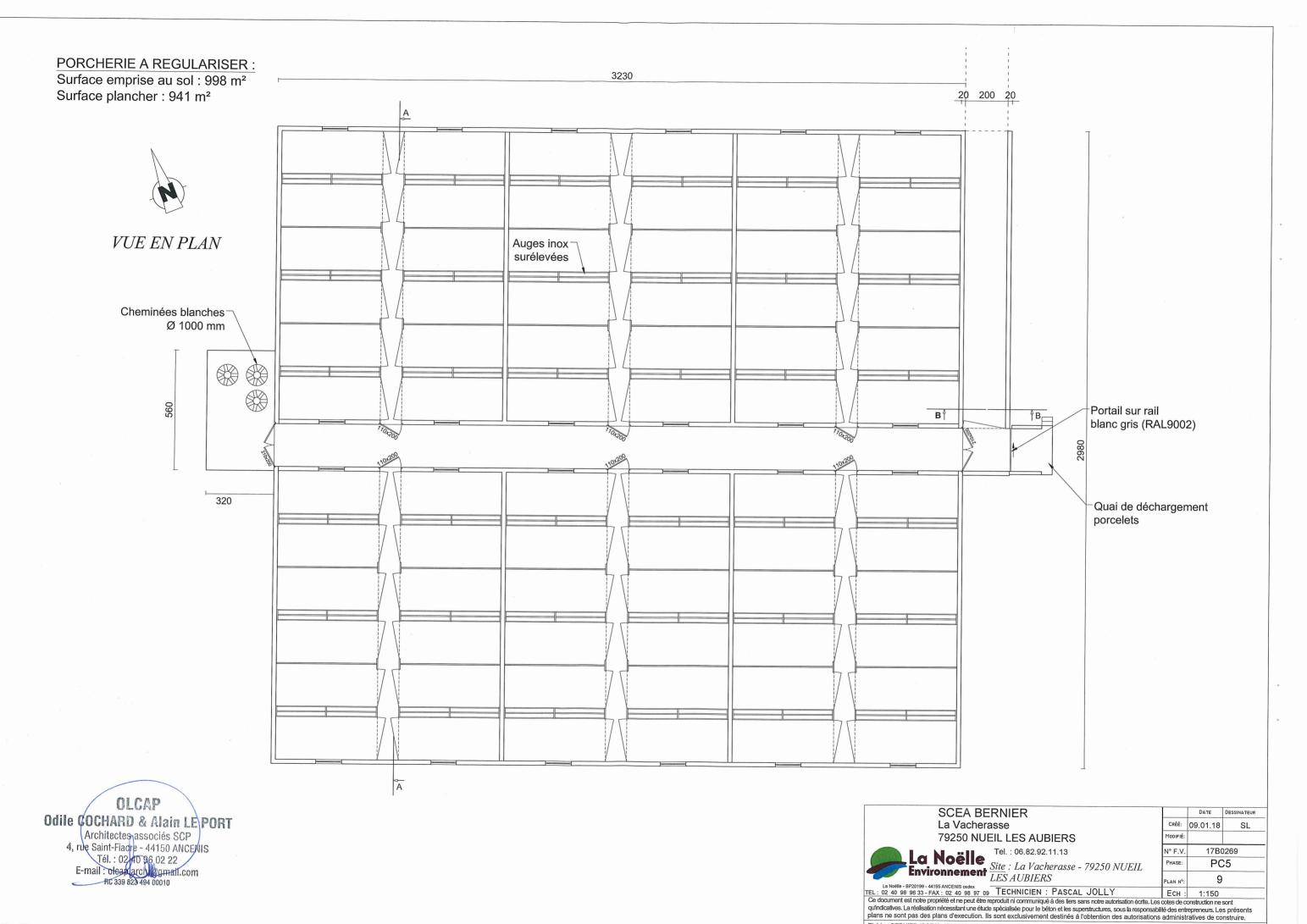
Fél 702 40 96 02 22 E-mail: ocap mai@gmail.com

Un système d'assainissement non collectif a été mis en place et validé par l'Agglomération du Bocage Bressurais. Il s'agit d'une fosse toutes eaux de 3 m³ pour les eaux usées d'un WC et d'un lavabo et d'un lit d'épandage de 16 m² (2 x 8 m) avec évacuation par infiltration.

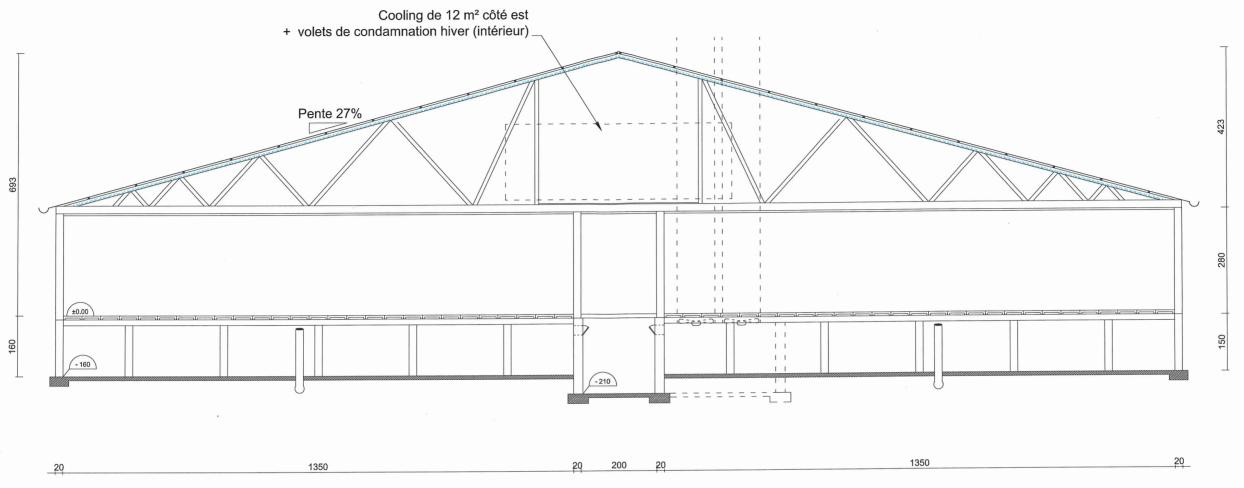
DATE DESSINATEUR SCEA BERNIER SL CRÉÉ: 09.01.18 La Vacherasse Modifié: 79250 NUEIL LES AUBIERS N° F.V. 17B0269 La Noëlle Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL PC4 PHASE: Environnement <u>LES AUBIERS</u> 8 La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex
02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09 TECHNICIEN : PASCAL JOLLY Есн

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

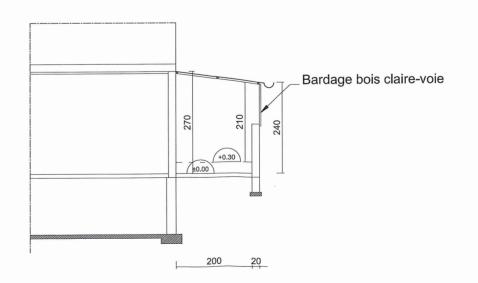
Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC4 notice - mise à jour: 16/02/2018



Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC5 porcherie VP - mise à jour: 16/02/2018



COUPE A-A



COUPE B-B



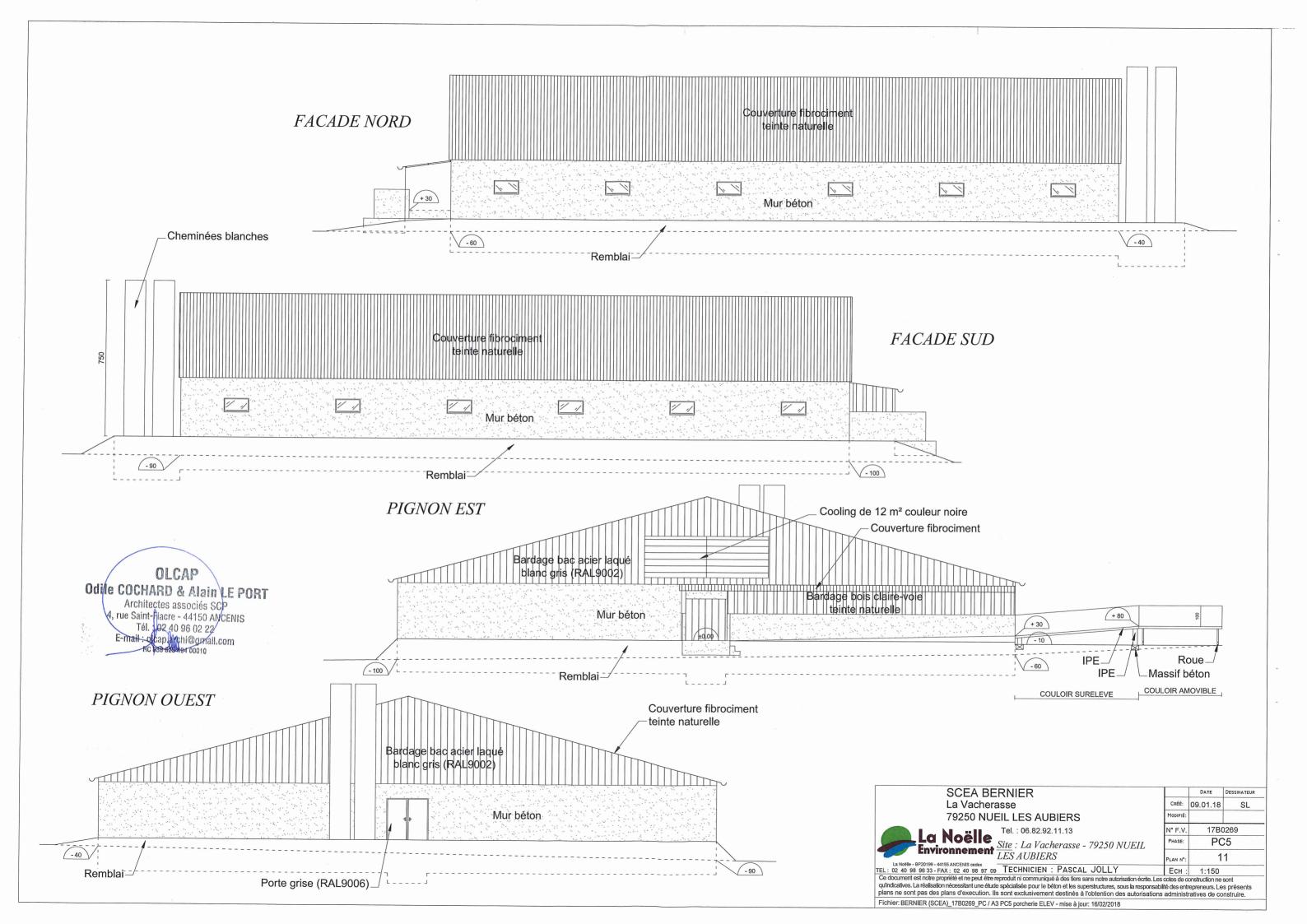
SCEA BERNIER La Vacherasse 79250 NUEIL LES AUBIERS La Noëlle
Environnement

Tel.: 06.82.92.11.13

Site: La Vacherasse 
LES AUBIERS

		DATE	DESSINATEUR
	CRÉÉ:	09.01.18	SL
	Modifié:		
	N° F.V.	0269	
- 79250 NUEIL	PHASE:	PC	C5
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	PLAN N°:	1	0
L JOLLY	Ech :	1: 100	

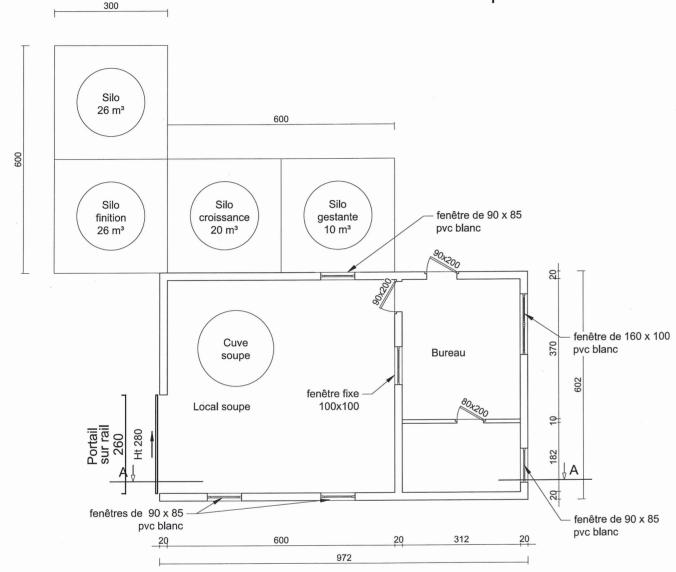
La Noelle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex
TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09
TECHNICIEN: PASCAL JOLLY
ECH: 1: 100
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC5 porcherie coupes - mise à jour: 16/02/2018



# LOCAL SOUPE ET BUREAU A REGULARISER:

Surface emprise au sol : 59 m²

Surface plancher: 52 m²



Toit béton 972

VUE EN PLAN



COUPE A-A

OLCAP Odile COCHARD & Alain LE PORT

Architectes associés SCP 4, rue Saint-Fiacre - 44150 ANCENIS Tél.: 02 40 96 02 22 E-mail: elcaprarchie gmail.com RC 249 823 43440019

SCEA BERNIER La Vacherasse 79250 NUEIL LES AUBIERS



Tel.: 06.82.92.11.13

La Noëlle
Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL
Environnement
LES AUBIERS

CRÉÉ: 09.01.18 Modifié: N° F.V. 17B0269 PC5 12

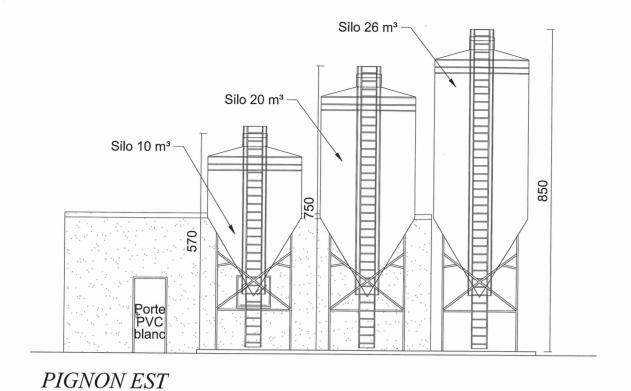
DATE DESSINATEUR

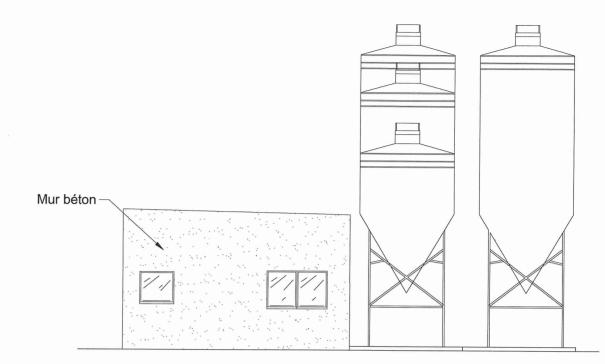
LES AUDILAS

LA Noelle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex
TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09

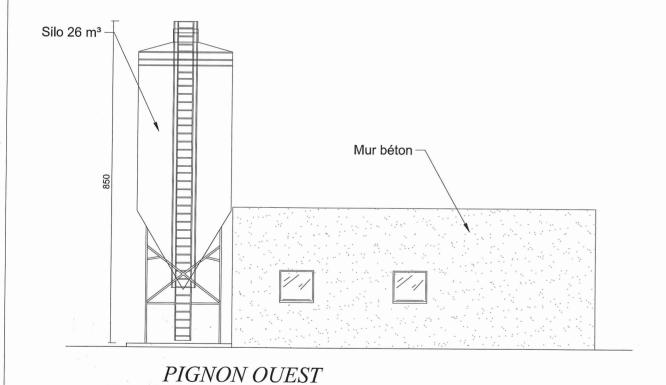
TECHNICIEN: PASCAL JOLLY

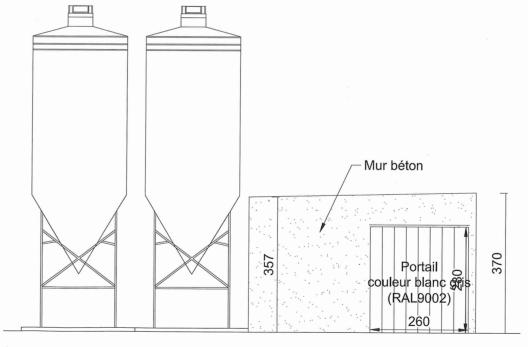
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont quíndicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC5 local soupe - mise à jour: 16/02/2018





FACADE SUD





FACADE NORD

OLCAP Odile COCHARD & Alain AE PORT Architectes associés SCP 4, ve Saint-Flacre - 44150 ANCENIS Tél.: 02 40 66 02 22 E-mail: 0000 2000 gmail.com

RC 339 823 494 00010

SCEA BERNIER La Vacherasse 79250 NUEIL LES AUBIERS



Tel.: 06.82.92.11.13

Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL

Environnement LES AUBIERS

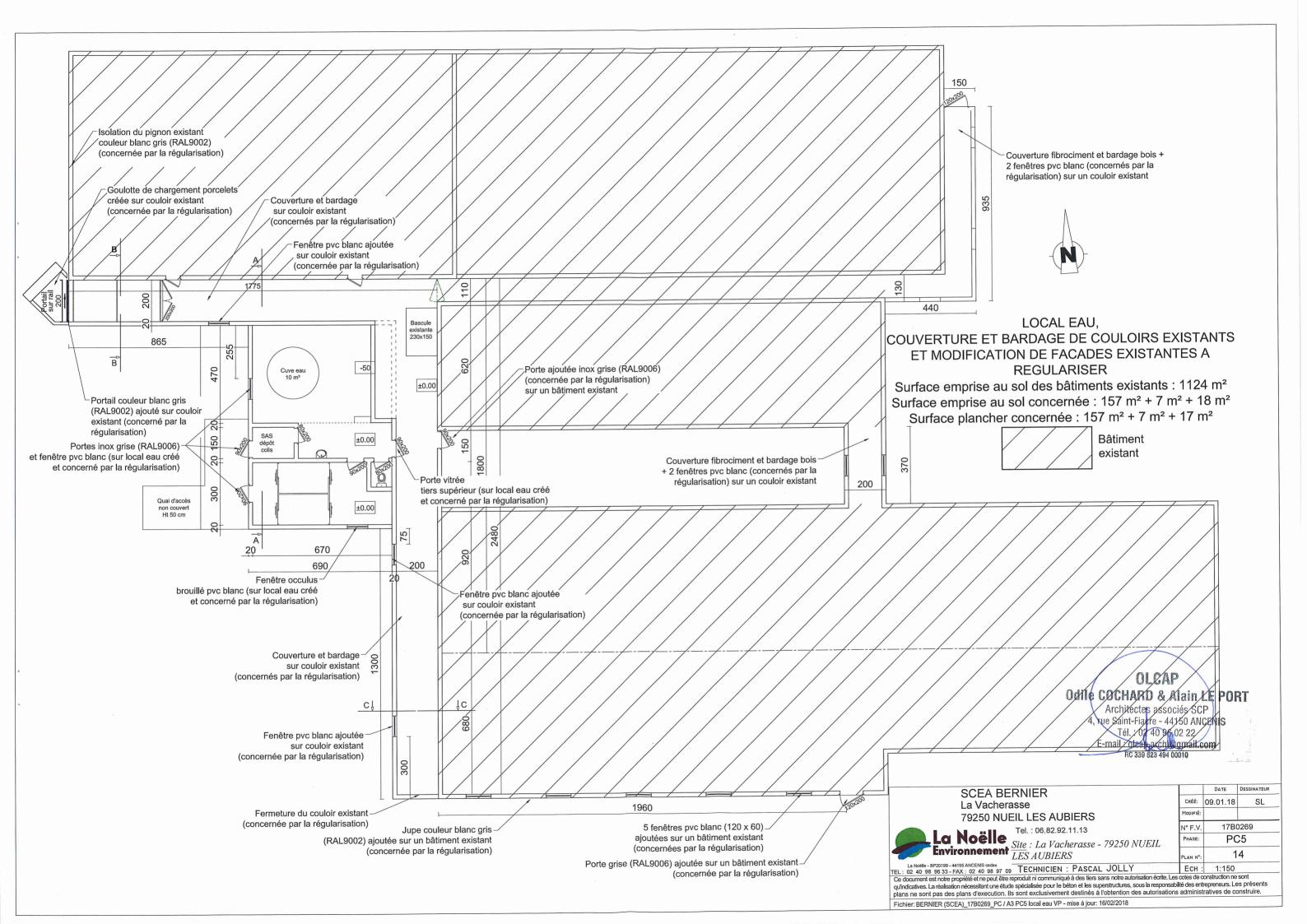
17B0269 PC5 PHASE: 13 PLAN N°: Ech : 1: 100

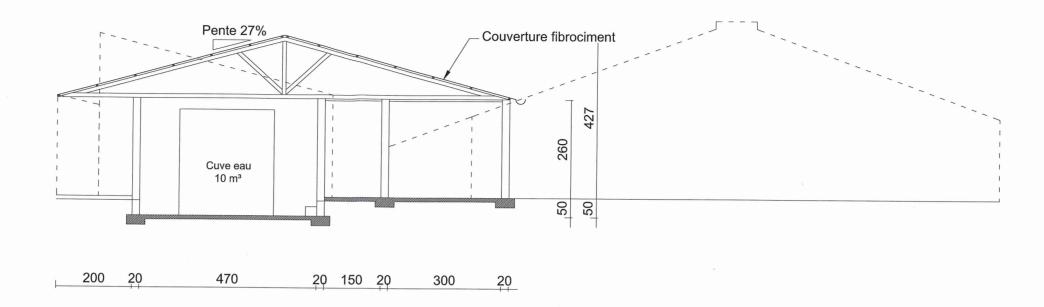
CRÉÉ: 09.01.18

DATE DESSINATEUR

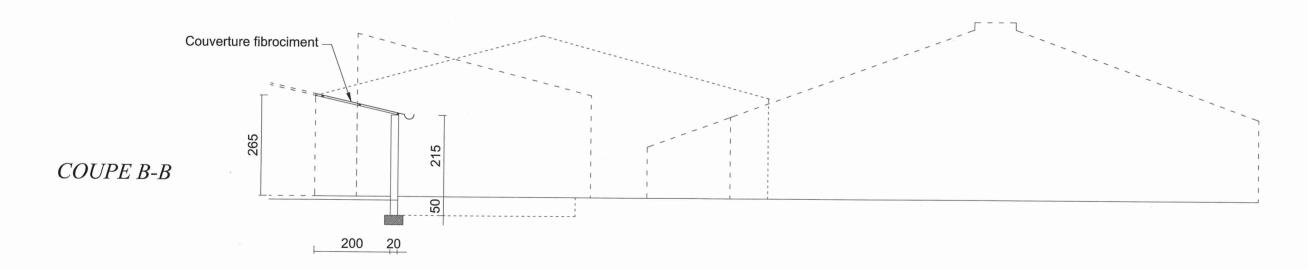
SL

La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09 TECHNICIEN : PASCAL JOLLY Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC5 local soupe ELEV - mise à jour: 16/02/2018





COUPE A-A



Couverture fibrociment 822 20 200

OLCAP COUPE C-C

Odile COCHARD & Alain LE PORT

Architectes associés SCP

4, rue Saint-Fiacre - 44150 ANCENIS

Tél.: 02 40 96 02 22

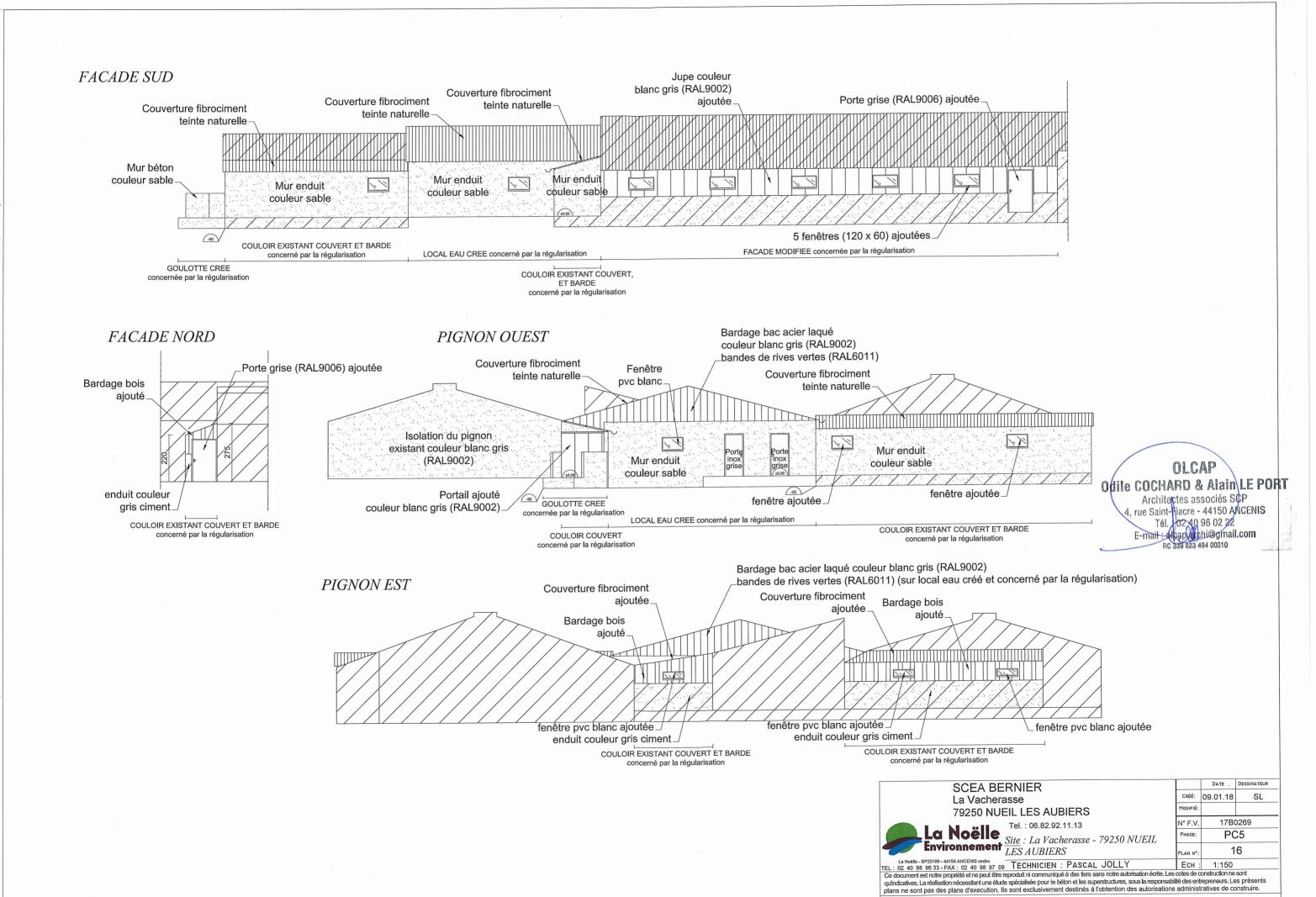
E-mail: pica Saran Ogmail.com

RC 339 823 494 00010

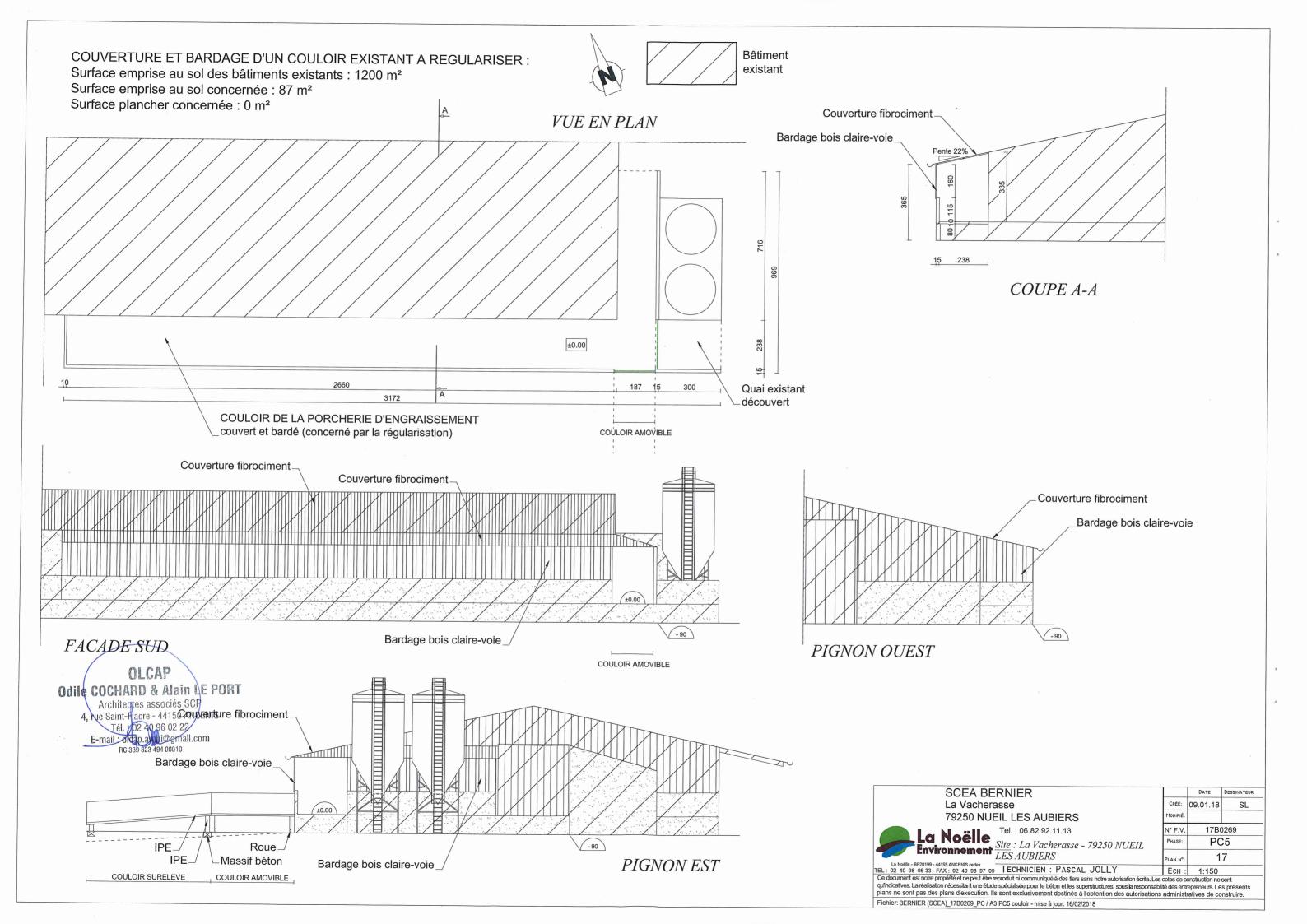
TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09 TECHNICIEN: PASCAL JOLLY ECH: 1: 100

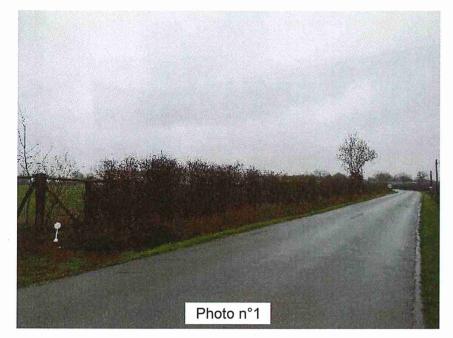
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: BERNIER (SCEA)_1780269_PC / A3 PC5 local eau coupes - mise à jour: 16/02/2018



Fichier: BERNIER (SCEA) 17B0269 PC / A3 PC5 local eau ELEV - mise à jour: 16/02/2018



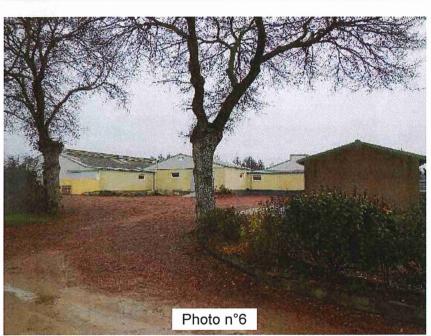














# OLCAP

Odile COCHARD & Alain LE PORT
Architectes associés SCP
4, rue Saint-Fiacre - 44150 ANCENIS
Tél. 06 40 \$6 02 22
E-mail: oleaplarch @gmail.com
nc 339 823 494 00010

SCEA BERNIER La Vacherasse 79250 NUEIL LES AUBIERS



La Noëlle
Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL
Environnement LES AUBIERS

CRÉÉ: 09.01.18 SL N° F.V. 17B0269 PC6, 7 et 8

DATE DESSINATEUR

Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC7 et 8 (2) - mise à jour: 16/02/2018



















# OLCAP Odile COCHAND & Alain LE PORT Architectes associés SCP 4, rue Saint Macran 4150 Ancenis Tél.: 02 02 22

E-mail: olcap.archi@gmail.com RC 339 823 494 00010

SCEA BERNIER
La Vacherasse
79250 NUFILLES AUBIERS



DATE DESSINATEUR

17B0269 PC6, 7 et 8

19

SL

CRÉÉ: 09.01.18

Modifié:

Tel.: 06.82.92.11.13

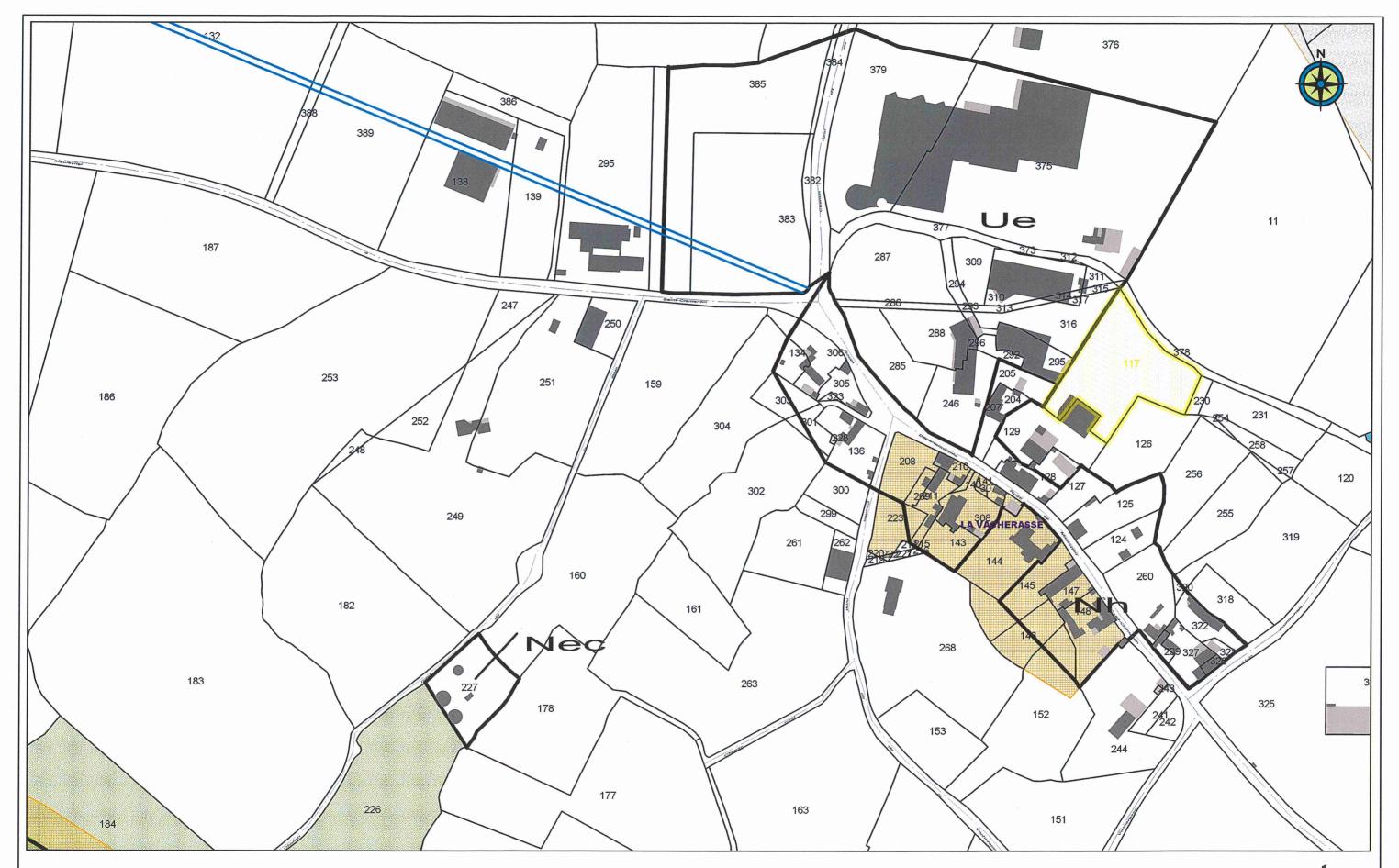
La Noëlle
Site: La Vacherasse - 79250 NUEIL
Environnement
LES AUBIERS

LES AOBIEROS

LA Nobile - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex

TEL: 02 40 98 96 33 - FAX: 02 40 98 97 09 TECHNICIEN: PASCAL JOLLY

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des liers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'execution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Fichier: BERNIER (SCEA)_17B0269_PC / A3 PC7 et 8 - mise à jour: 16/02/2018





DGFiP – Cadastre / IGN © Paris Texte Réalisation :Agglomération du Bocage Bressuirais Date d'impression :25/04/2018 1/2500

